Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 24/10/2022 à 14h22
Réference de l'AR : 002-210201604-20221020-d2022_202-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil municipal du 20 octobre 2022

L'an deux mille vingt deux, le 20 octobre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 14 octobre 2022 conformément aux articles L.2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Jean-Luc RENAUX
Tewfik FERGUEN
Abdallah EL BAIED
Sarah PIRAUX
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Brigitte FIAN
Fabrice GANTOIS

Mandat de procuration : M. VALLERAND à M. RENAUX ; Mme LETRILLARD à Mme GUFFROY ; Mme LEFEVRE M. à Mme GREHAN ; Mme LEDOUX à Mme LACAILLE ; Mme MEURET à M. LAPERSONNE ; Mme ISSAAD à M. LIRUSSI ; Mme CAURE à Mme LEFEVRE C. ; M. WATIER à M. FERGUEN ; M. LECAREUX à M. LIEVIN ; M. RATEL à M. TELATYNSKI ; Mme OCTOBON à M. DELFORGE.

Absent excusé : M. CHAFI
Absents : Mme NOE-LAVAUZELLE, M. BEAURAIN
Secrétaire de séance : Mme LACAILLE

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services
Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée Territoriale

Membres présents.....19
Absents ayant donné mandat de procuration.....11
Absents.....03
Votants.....30

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 24/10/2022 à 14h22
Réference de l'AR : 002-210201604-20221020-d2022_202-DE

Délibération 2022 - 202

07 – ZAC UNIVERS 1 – LOT A DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BI 204 – CESSION - DEFINITION DES CONDITIONS - AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES SUBSEQUENTES

La société CAILLOUX TRANSPORTS, représentée par M. CAILLOUX Benoît, dont le siège social est situé 3 rue Achille Chemin à Sinceny (02), nous a fait part de son souhait d'acquérir le lot A de la parcelle cadastrée section BI 204 d'une contenance totale de 1911 m2 situé dans la ZAC UNIVERS 1, au n° 8 rue Jacques Pelletier, en vue d'y aménager, dans un premier temps, une aire de stationnement pour véhicules poids lourds, et dans un second temps, un atelier.

La cession de cette parcelle figurant en orange sur le plan ci-après interviendrait au prix principal de 9,15 € le m², frais de raccordement aux réseaux, de division de 759,06 € et de notaire à la charge de l'acquéreur.

Vu l'évaluation de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise – pôle d'évaluation domaniale de Beauvais - consultée-,

Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de l'urbanisme, et de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de céder au profit de la société CAILLOUX TRANSPORTS représentée par M. CAILLOUX Benoît dont le siège social est situé 3 rue Achille Chemin à Sinceny (02), le lot A de la parcelle cadastrée section BI 204 d'une contenance totale de 1911 m2 situé dans la ZAC UNIVERS 1, au n° 8 rue Jacques Pelletier, aux conditions sus-mentionnées,
- Confie la rédaction de l'acte à Maître BAUDRILLARD Christelle, notaire à CHAUNY,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 24/10/2022
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,

Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme,
Affiché le 27 octobre 2022
Le Maire,

Emmanuel LIEVIN.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 24/10/2022 à 14h22
Référence de l'AR : 002-210201604-20221020-d2022_202-DE

Lot A de la parcelle BI 204 de 1911 m2)

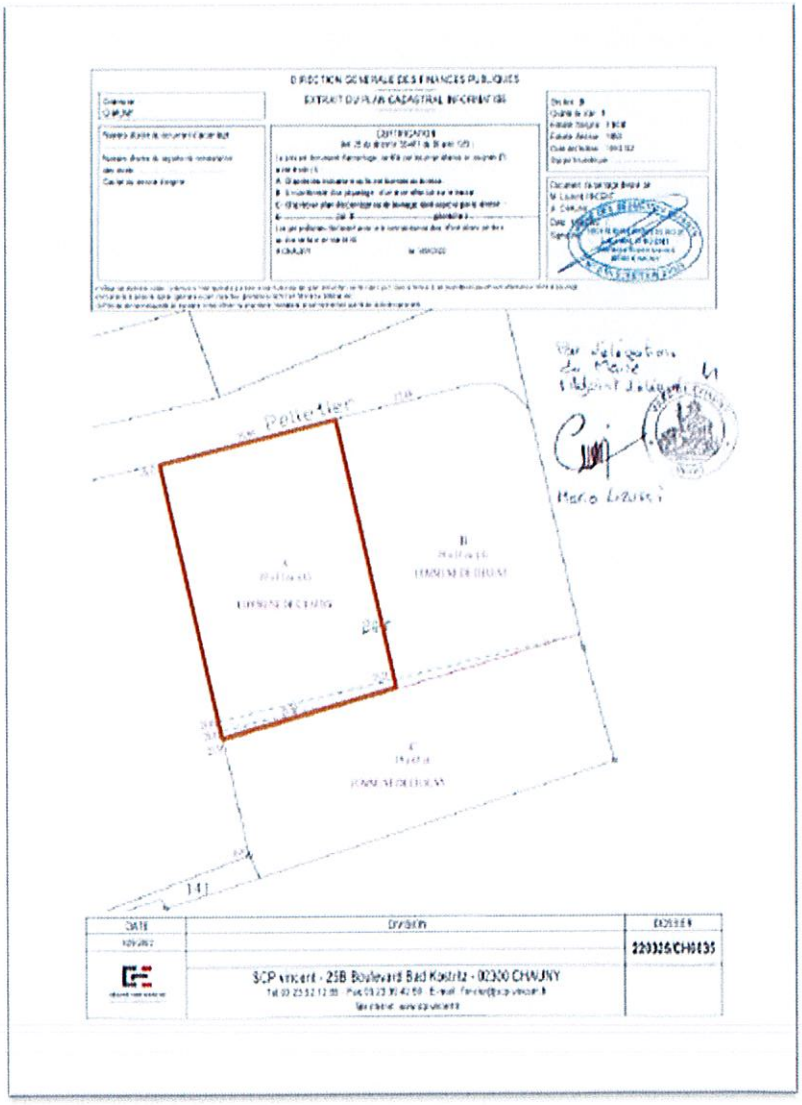

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 24/10/2022 à 14h22
Réference de l'AR : 002-210201604-20221020-d2022_202-DE